



Autorisation limitée de divulgation d'informations confidentielles

Demande de dispositions particulières pour le cycle du Baccalauréat européen

Par la présente, je/nous,,
représentant(s) légal(aux) de,
élève de l'Ecole européenne (agrée) de,
autorise/autorisons l'école à divulguer des informations confidentielles concernant
l'élève dans le cadre du traitement de la demande de dispositions particulières en vue
du cycle du Baccalauréat européen aux conditions suivantes.

1.- Les informations seront reprises dans les **documents** suivants :

- Modèle de formulaire de demande (Document 2014-09-D-12-fr-3) ;
- Lettre de demande de dispositions particulières pour le cycle du Baccalauréat européen ;
- Rapport(s) médical / psychologique/psychopédagogique / pluridisciplinaire et autres documents probants relatifs à l'état et/ou à la situation de l'élève.

2.- Ces informations seront exclusivement **accessibles** :

- Au personnel autorisé de l'Ecole ;
- Au personnel autorisé du Bureau du Secrétaire général (copie électronique) ;
- Aux inspecteurs chargés du soutien éducatif. Les inspecteurs ne conserveront pas de copies des documents ;
- Aux experts extérieurs chargés de l'évaluation des rapports. Les experts extérieurs ne conserveront pas de copies des documents.

3.- Les informations seront **transmises** des écoles au Bureau du Secrétaire général exclusivement par des canaux électroniques sécurisés (courriel / portail d'apprentissage).

4.- Les informations seront **archivées pendant** trois ans après que l'élève aura terminé le cycle du Baccalauréat, aura quitté le système des Ecoles européennes ou jusqu'au résultat de tout recours éventuel. Tous les dossiers seront alors détruits.

5.- Les Ecoles européennes s'engagent à respecter la confidentialité et à protéger les données conformément aux réglementations nationales.

Je/nous suis/sommes informé(s) de mon/notre droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données confidentielles susmentionnées et de mon/notre droit à retirer mon/notre consentement à tout moment par courrier au Directeur de l'Ecole.

Date

Signatures